

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 minutes sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Mesdames Boccassino, Bompard, Cremona, de Goulet, Gleizes, Grélot, Michel, Pérédés, Richard, Richarte, Vigo, Dufour, Forestier et Legrand Ribaut

Messieurs Baillet, Bedos, Colson, Hanouille, Roman, Salton, Taulan, Fournier, Lahondès et Saintot

Pouvoirs :

Monsieur BONNET à Madame BOMPARD

Monsieur GIELY à Madame RICHARD

Monsieur HENRIQUES DE ALMEIDA à Monsieur HANOUILLE

Madame Valérie BOCCASSINO est désignée secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les questions suivantes :

- Principe de représentation proportionnelle au sein des commissions municipales
- Election des Délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD Villa Rediciano
- Report de la question n°8

Les modifications proposées par Madame le Maire sont approuvées à l'unanimité.

1 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal pour la construction d'une gendarmerie intercommunale pour le canton de Marguerittes (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat pour la construction d'une gendarmerie intercommunale pour le canton de Marguerittes. L'article 5 des statuts de ce syndicat prévoit que celui-ci est administré par un comité dans lequel chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Monsieur Stéphan BONNET et Madame Mélanie DUFOUR.

Se portent candidats au mandat de délégué suppléant Madame Mireille BOMPARD et Monsieur Christophe LAHONDES.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :

Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :

Stéphan BONNET : 21 voix (vingt et une voix)

Mélanie DUFOUR : 6 voix (six voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :
Mireille BOMPARD : 21 voix (vingt et une voix)
Christophe LAHONDES : 6 voix (six voix)

Madame le Maire proclame Monsieur Stéphane BONNET délégué titulaire, et Madame Mireille BOMPARD délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la construction d'une gendarmerie intercommunale pour le canton de Marguerittes.

2 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat pour Mixte Départemental d'Electricité du Gard. Ce syndicat, composé de 318 communes, représente les collectivités associées dans tous les cas où les Lois et Règlements (en particulier ceux sur la nationalisation de l'électricité et du gaz) prévoient que les Collectivités doivent être représentées ou consultées. Il passe avec le ou les établissements publics concessionnaires de toutes conventions relatives à l'exploitation du Service Public de l'électricité.

Sur demande des collectivités adhérentes, il réalise les études, l'exécution et alloue des financements pour les travaux de premier établissement de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de la distribution d'énergie électrique, comme les travaux de dissimulation des réseaux. Il peut assurer la gestion des emprunts contractés pour l'électrification.

La collectivité peut déléguer au Syndicat la maîtrise d'ouvrage relevant du service public d'électricité.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Messieurs SALTON, HANOUILLE, SAINTOT et LAHONDES.

Se portent candidats au mandat de délégué suppléant Messieurs ROMAN et FOURNIER et madame DUFOUR.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :
Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :
Louis SALTON : 21 voix (vingt et une voix)
Gérard HANOUILLE : 21 voix (vingt et une voix)
Robert SAINTOT : 6 voix (six voix)
Christophe LAHONDES : 6 voix (six voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :
Olivier ROMAN : 21 voix (vingt et une voix)
Mélania DUFOUR : 7 voix (sept voix)
Vincent FOURNIER : 6 voix (six voix)

Madame le Maire proclame Messieurs SALTON et HANOUILLE délégués titulaires, et Madame Mélania DUFOUR et Monsieur ROMAN délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard.

3 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle qu'en raison de leur faible profondeur et en l'absence d'une protection naturelle, les nappes de la Vistrenque et des Costières sont très vulnérables. La qualité de leur eau est directement liée aux activités humaines en surface et à l'occupation des sols.

Les actions portées par le Syndicat s'inscrivent dans le contexte réglementaire suivant :

- En 1994, les nappes sont identifiées comme "zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole" au titre de la Directive Nitrates de 1991.
- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 prévoit de favoriser la gestion globale des ressources en eau et fixe des objectifs de restauration et de non dégradation à atteindre.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône – Méditerranée et Corse (SDAGE) caractérise ces nappes comme "ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable".

La mise en œuvre d'une politique de gestion globale de cette ressource et de sa préservation pour l'alimentation en eau potable de la population du sud du Gard constitue un enjeu majeur pour le Syndicat.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat. Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Messieurs BAILLET et FOURNIER. Se portent candidate au mandat de délégué suppléant Madame FORESTIER.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :

Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :

Benoît BAILLET : 21 voix (vingt et une voix)

Vincent FOURNIER : 13 voix (treize voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :

Elodie FORESTIER : 7 voix (sept voix)

Madame le Maire proclame Monsieur BAILLET délégué titulaire, et Monsieur FOURNIER délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières.

4 – Désignation des délégués appelés à siéger à l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre (SMBVV) (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que compte tenu de leurs caractéristiques hydrauliques et de leur bon renouvellement saisonnier, les nappes de la Vistrenque et des Costières constituent une ressource en eau abondante, facile d'accès et d'une qualité sans commune mesure avec les eaux de surface.

Le syndicat mène depuis de nombreuses années des actions de gestion, de suivi, de préservation de cette ressource en eau. L'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau) est une des priorités.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Monsieur BAILLET et Madame FORESTIER.

Se portent candidats au mandat de délégué suppléant Madame BOCCASSINO et Monsieur LAHONDES.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :

Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :

Benoît BAILLET : 21 voix (vingt et une voix)

Elodie FORESTIER : 6 voix (six voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :

Valérie BOCCASSINO : 20 voix (vingt voix)

Christophe LAHONDES : 6 voix (six voix)

Bulletin blanc : 1 (un)

Madame le Maire proclame Monsieur BAILLET délégué titulaire, et Madame Valérie BOCCASSINO déléguée suppléante de la commune au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre.

5 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux et milieux Aquatiques du Gard (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame le Maire rappelle que son activité est essentiellement financière et doit donc permettre :

_ de favoriser une prévention accrue des risques naturels, par exemple en incitant à la prise en compte des risques dans l'urbanisation et par l'aide aux projets favorisant la gestion des zones inondables et la gestion de crise,

_ d'aider à l'entretien et à la réalisation des protections lorsqu'elles sont justifiées, notamment les digues,

_ d'aider à l'entretien régulier des cours d'eau (avec les équipes vertes),

_ de soutenir la préservation des milieux et la maîtrise foncière des berges de rivières.

L'action du syndicat mixte départemental est guidée par une volonté de collaboration avec les syndicats de bassin versant. Le soutien apporté à ces structures est essentiel du fait de leur complémentarité avec le syndicat mixte départemental. Son action s'appuie également sur une collaboration avec l'Agence de l'Eau et l'Etat et la convention tripartite signée début 1999 représente un engagement important pour cela.

Actuellement, le Conseil général et 246 communes gardoises sont membres du syndicat.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Monsieur BAILLET et Madame DUFOUR.

Se portent candidate au mandat de délégué suppléant Madame LEGRAND RIBAUT.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :
Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :
Benoît BAILLET : 21 voix (vingt et une voix)
Mélanie DUFOUR : 6 voix (six voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :
Nathalie LEGRAND RIBAUT : 7 voix (sept voix)
Mélanie DUFOUR : 1 voix (une voix)
Vincent FOURNIER : 6 voix (six voix)

Madame le Maire proclame Monsieur BAILLET délégué titulaire, et Madame Mélanie DUFOUR déléguée suppléante de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux et milieux Aquatiques du Gard.

6 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Jonquières (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que ce syndicat, composé de quatre communes (Manduel, Jonquières, Comps et Redessan), assure l'assainissement agricole pour le bassin versant de Jonquières, ainsi que l'entretien de martellières, du tunnel de Jonquières à Comps d'une longueur de 1,3 Km et la station d'exhaure de Comps qui régule une martellière en fonction des crues du Gardon. 2,3 Kms de fossés sur la commune sont ainsi entretenus.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.
Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Messieurs BAILLET, BEDOS, FOURNIER et Madame FORESTIER.
Se portent candidate au mandat de délégué suppléant Mesdames BOCCASSINO, RICHARTE, DUFOUR et LEGRAND RIBAUT.

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :
Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :
Benoît BAILLET : 21 voix (vingt et une voix)
Bernard BEDOS : 21 voix (vingt et une voix)
Vincent FOURNIER : 6 voix (six voix)
Elodie FORESTIER : 6 voix (six voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :
Valérie BOCCASSINO : 21 voix (vingt et une voix)
Carole RICHARTE : 18 voix (dix huit voix)
Nathalie LEGRAND RIBAUT : 6 voix (SIX voix)
Mélanie DUFOUR : 7 voix (sept voix)
Vincent FOURNIER : 2 voix (deux voix)

Madame le Maire proclame Messieurs BEDOS et BAILLET délégués titulaires, et Mesdames BOCCASSINO et RICHARTE déléguées suppléantes de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Jonquières.

7 – Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que ce syndicat composé de 8 communes a pour mission d'assurer l'assainissement des terres agricoles du bassin versant du Vistre et a pour but l'amélioration hydraulique agricole.

Il assure l'entretien des fossés (faucardage, enlèvement des obstacles à l'écoulement des eaux, curage) et ouvrages dans leurs sections et profils d'origine.

Le syndicat est chargé de l'entretien de 141 kms de ruisseaux et fossés dont 14,3 kms sur la commune de Redessan.

Madame Le Maire interroge l'Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se portent candidats au mandat de délégué titulaire Messieurs BAILLET, BEDOS, FOURNIER et Madame FORESTIER.

Se portent candidate au mandat de délégué suppléant Messieurs TAULAN, SAINTOT et LAHONDES ET Madame CREMONA

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :

Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Ont obtenu pour le mandat de délégué titulaire :

Benoît BAILLET : 21 voix (vingt et une voix)

Bernard BEDOS : 21 voix (vingt et une voix)

Vincent FOURNIER : 5 voix (cinq voix)

Elodie FORESTIER : 5 voix (cinq voix)

Ont obtenu pour le mandat de délégué suppléant :

René TAULAN : 20 voix (vingt voix)

Eléonore CREMONA : 20 voix (vingt voix)

Robert SAINTOT : 5 voix (cinq voix)

Christophe LAHONDES : 5 voix (cinq voix)

Vincent FOURNIER : 2 voix (deux voix)

Madame le Maire proclame Messieurs BEDOS et BAILLET délégués titulaires, et Monsieur TAULAN et madame CREMONA délégués suppléants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre.

8 – Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Cette question est reportée à une séance ultérieure.

9 – Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des membres (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame Le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Elle précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame Le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Le Maire interroge, ensuite, l'Assemblée pour connaître les listes candidates à ce mandat.

Se portent candidates à ce mandat 2 listes :

<i>Liste A :</i>	<i>Liste B :</i>
Céline VIGO	Mélanie DUFOUR
Eléonore CREMONA	Elodie FORESTIER
Mireille PEREDES	Robert SAINTOT
Sylvie GRELOT	Nathalie LEGRAND RIBAUT
Louis SALTON	Christophe LAHONDES
Marie-Thérèse de GOULET	Vincent FOURNIER
Valérie BOCCASSINO	
Mireille BOMPARD	

A l'issue du dépouillement, Madame Le Maire constate :

Nombre d'enveloppes : 27 (vingt sept)

Liste A : 21 voix (vingt et une voix)

Liste B : 6 voix (six voix)

Le quotient électoral est calculé comme suit :

Nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir = $27 / 8 = 3.375$

La répartition des sièges au plus fort reste est établie comme suit :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	21	6	0.75	0
Liste B	6	1	2.62	1

Madame le Maire proclame les personnes suivantes comme membre du Conseil d'Administration du CCAS :

- Céline VIGO
- Eléonore CREMONA
- Mireille PEREDES
- Sylvie GRELOT
- Louis SALTON
- Marie-Thérèse de GOULET
- Mélanie DUFOUR
- Elodie FORESTIER

10 – Détermination des Commission Communales et désignation des membres du Conseil Municipal et des membres extra municipaux (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Avant de définir les différentes commissions municipales et d'en désigner les membres, Madame Le Maire propose de définir un principe de représentation proportionnelle au sein de chaque instance.

Pour ce faire, considérant que le groupe minoritaire représente 22% des membres du Conseil Municipal, Madame Le Maire propose de répercuter ce même pourcentage sur les commissions municipales.

En l'espèce, les commissions se composeraient comme suit :

- Commissions de 1 à 9 membres : 1 membre du groupe minoritaire
- Commissions de 10 membres et plus : 2 membres du groupe minoritaire

Ce principe de représentation proportionnelle est approuvé à l'unanimité.

Concernant les délégués du Conseil Municipal siégeant au sein des Conseil d'Administration de différentes instances ou associations, Madame Le Maire propose que ce soit uniquement des membres issus du groupe majoritaire, puisque ces représentants n'ont aucune voix délibérante.

Ce principe est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Madame Le Maire propose de créer les commissions suivantes :

- Commission des finances
- Commission du personnel
- Commission enseignement, enfance, jeunesse et famille
- Commission travaux et patrimoine
- Commission urbanisme
- Commission sécurité et ordre public
- Commission festivités, tradition et protocole
- Commission Cultureculture
- Commission communication
- Commission vie associative et sports
- Commission cadre de vie
- Commission développement économique
- Commission agriculture
- Commission électorale

Madame Le Maire propose de fusionner la commission travaux et patrimoine avec la commission urbanisme, ces deux compétences étant étroitement liées. Six membres de l'Assemblée se prononcent contre cette fusion.

Madame Le Maire propose, également, de fusionner la commission Festivités, traditions et protocole avec la commission de la culture. Un membre de l'Assemblée se prononce contre cette fusion.

Après consultation de l'Assemblée, et vote à main levée, les commissions municipales sont constituées comme suit :

- **Commission des finances** : Aurélien COLSON, Mireille BOMPARD, Bernard BEDOS, Benoît BAILLET, Louis SALTON, Stéphane BONNET, Hervé GIELY, Nathalie LEGRAND RIBAUT
- **Commission du personnel** : carole RICHARTE, José HENRIQUES DE ALMEIDA, Louis SALTON, Cyrille GLEIZES, Stéphane BONNET, Vincent FOURNIER
- **Commission enseignement, enfance, jeunesse et famille** : Céline VIGO, Cyrille GLEIZES, Valérie MICHEL, Sylvie GRELOT, Marie-Thérèse de GOULET, Elodie FORESTIER
- **Commission travaux et patrimoine, urbanisme** : Louis SALTON, Benoît BAILLET, Bernard BEDOS, Eléonore CREMONA, José HENRIQUES DE ALMEIDA, Sylvie GRELOT, Olivier ROMAN, Valérie BOCCASSINO, Robert SAINTOT
- **Commission sécurité et ordre public** : José HENRIQUES DE ALMEIDA, Mireille BOMPARD, Stéphane BONNET, Christophe LAHONDES
- **Commission festivités, tradition et protocole, culture** : Benoît BAILLET, Mireille BOMPARD, Carole RICHARTE, Olivier ROMAN, Gérard HANOUILLE, Valérie MICHEL, Christophe LAHONDES
- **Commission communication** : Mireille BOMPARD, Aurélien COLSON, Stéphane BONNET, Marie-Thérèse de GOULET, Christophe LAHONDES
- **Commission vie associative et sports** : Valérie MICHEL, José HENRIQUES DE ALMEIDA, René TAULAN, Cyrille GLEIZES, Eléonore CREMONA, Mireille PEREDES, Valérie BOCCASSINO, Robert SAINTOT
- **Commission cadre de vie** : Louis SALTON, Valérie BOCCASSINO, Olivier ROMAN, Mireille PEREDES, Sylvie GRELOT, Mélanie DUFOUR

- **Commission développement économique** : Aurélien COLSON, Louis SALTON, Bernard BEDOS, Sylvie GRELOT, José HENRIQUES DE ALMEIDA, Carole RICHARTE, Olivier ROMAN, Eléonore CREMONA, Elodie FORESTIER
- **Commission agriculture** : Benoît BAILLET, Olivier ROMAN, Cyrille GLEIZES, Louis SALTON, Vincent FOURNIER
- **Commission électorale** : Marie-Thérèse de GOULET, Eléonore CREMONA, Mireille BOMPARD, René TAULAN, Robert SAINTOT

11 – Désignation de délégués appelés à siéger au Conseil d’Administration du Centre Social et Culturel Odysée (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que la commune est invitée à siéger, sans aucun pouvoir de décision, au Conseil d’Administration de l’Association CSC Odysée.

Madame Le Maire ayant un siège de droit, il convient de désigner un suppléant au Maire, ainsi que deux membres titulaires.

Madame Le Maire interroge l’Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se porte candidat au mandat de suppléant de Madame Le Maire, Monsieur Stéphane BONNET.

Se portent candidates au mandat de délégué titulaire Mesdames GLEIZES et VIGO.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal désigne, à l’unanimité, les candidats sus mentionnés comme délégués de la commune au Conseil d’Administration du Centre Social et Culturel Odysée.

12 – Désignation de délégués appelés à siéger au Conseil d’Administration de l’ADDEEI SUD (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire rappelle que la commune est invitée à siéger, sans aucun pouvoir de décision, au Conseil d’Administration de l’ADDEEI SUD.

Madame Le Maire ayant un siège de droit, il convient de désigner un suppléant au Maire, ainsi que deux membres titulaires.

Madame Le Maire interroge l’Assemblée pour connaître les candidats à ce mandat.

Se porte candidat au mandat de suppléant de Madame Le Maire, Madame BOMPARD.

Se portent candidates au mandat de délégué titulaire Mesdames RICHARTE et VIGO.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal désigne, à la majorité (1 voix contre), les candidats sus mentionnés comme délégués de la commune au Conseil d’Administration de l’ADDEEI SUD.

13 – Délégation de pouvoirs accordés au Maire (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Conformément à l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses prérogatives au Maire.

Il est proposé de déléguer au Maire les missions suivantes :

- Signature des contrats d’emprunts ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs

- avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et signer les documents y afférents ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
 - Ordonner les dépenses pour le remboursement de frais aux agents et aux élus dans la limite de 200.00 € ;

Ces délégations se font sous couvert du contrôle du Conseil Municipal auprès duquel Le Maire doit rendre compte chaque fois qu'il utilise les pouvoirs qui lui ont été conférés.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (6 voix contre) la délégation des pouvoirs sus mentionnés à Madame Le Maire.

14 – Modification du tableau des emplois de la commune (Rapporteur Madame Fabienne RICHARD)

Madame Le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la commune en créant un poste de référent travaux, patrimoine, Voirie et Réseaux Divers et Etablissement Recevant du Public.

La principale mission de ce poste sera de prendre en charge la partie administrative et technique des travaux d'investissement et d'entretien sur la commune, tant sur les bâtiments que sur la voirie. L'agent assurera également le suivi des Etablissement Recevant du Public de la Commune.

Il est précisé que l'agent pourra être recruté dans les cadres d'emplois d'Adjoint Technique Territorial ou de Technicien Territorial. Conformément à la réglementation, la commune fera publicité de ce recrutement auprès des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Madame DUFOUR souhaite connaître l'impact de ce recrutement sur le budget communal. Madame le Maire précise qu'il sera d'environ 30 000 € par an, charges patronales incluses.

Madame LEGRAND souhaite savoir si un appel à candidature sera fait, et comment sera composé le jury qui recevra les candidats. Madame le Maire précise qu'un appel à candidature sera publié sur le site Internet de la commune et auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Les candidats seront reçus par la commission du personnel.

Madame DUFOUR souligne que l'agent va gérer beaucoup de choses, et que cela ajouté à la délégation accordée au Maire, les affaires relatives au Code des Marchés Publics ne feront plus l'objet de décisions de la part du Conseil Municipal.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (6 voix contre), la modification du tableau des emplois de la commune, telle que proposée par Madame Le Maire.

15 – Questions diverses

- Délégués communaux au Conseil d'Administration de l'EHPAD Villa Rediciano :

Madame BOMPARD se porte candidate pour suppléer Madame Le Maire. Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), la désignation des délégués communaux sus mentionnés.

- Délégués communaux au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de REDESSAN :
Madame RICHARTE et Monsieur ROMAN se portent candidats pour siéger au sein de cette instance, sans voix délibérante. Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), la désignation des délégués communaux sus mentionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.